

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Février 2016

Présents : MC BAPTISTE, C. CHEVALIER, A. DUBOIS, M.GOUEFFON, F.JOUANET (Arrivée à 20h45 après le vote des délibérations), Guy LELAY, S. MABILON, D. MOUSSET, M.MUSSIÉ, D.PAQUERIAUD, J.PERICHON, M.SIMON, B.TRONCIN, D.VIZIER

Absents : Florence JOUANET (procuration à Michel SIMON) - Jean-Michel LAROCHE (procuration à Didier PAQUERIAUD)

Secrétaire de séance : Céline CHEVALIER

### **Ordre du jour :**

#### ↳ Indemnité de fonction du Maire :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux de leur mandat, les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L.2123-23 du CGCT. Toutefois, pour les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Le Maire souhaite baisser son indemnité à 40%.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

#### ↳ SDE - Redevance d'occupation provisoire du domaine public :

Le décret 2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il convient de délibérer pour instaurer ladite redevance.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

#### ↳ Demandes de subventions :

- Maison des associations : une estimation a été faite pour la réhabilitation de la maison des associations, elle s'élève à 268 700 € HT. Ces travaux peuvent être subventionnés à 30 % par le Conseil Départemental et par l'Etat (DETR).

- Local Pétanque : une estimation pour l'agrandissement du local pétanque a été faite et s'élève à 80 000 € HT. Ces travaux peuvent être subventionnés à 30 % par le Conseil Départemental et par l'Etat (DETR)

- Travaux de voirie : Des estimations ont été faites pour le reprofilage du Chemin des Robinats et pour la création d'une voie d'accès au dépôt communal. Elles s'élèvent à 18 814,90 € HT et 18 962,72 € HT. Ces travaux peuvent être subventionnés à 30 % par le Conseil Départemental.

#### - Etude aménagement global du bourg :

Le contrat communal d'aménagement de bourg n° 1 étant maintenant terminé, la commune souhaite engager une nouvelle étude qui portera sur l'emprise de la RN 7, ses abords, le quartier de la Gare et la route de la Ferté. En complément de cette étude, la commune

envisage la réalisation d'une démarche d'études afin de revitaliser le centre bourg. Le montant estimatif s'élève à 25 000 € HT et pourrait être subventionné à 50 % par l'Etat (DETR) et par le Conseil Départemental de l'Allier (70 % de 8 000 €)

Les dossiers de demandes de subventions sont à déposer avant le 15 Février.  
Il convient d'autoriser le Maire à demander ces subventions.

Guy Lelay précise que lors d'une commission générale récente, les travaux à planifier sur les 4 années à venir ont été listés. Il a été convenu lors de cette réunion que les priorités devaient être définies après étude par les commissions de travaux et des finances. Il constate aujourd'hui la priorité donnée sans connaître la nature de ces travaux et se demande si l'on vient au conseil municipal uniquement pour lever la main. Danièle Mousset s'étonne aussi que tout soit décidé. Michel Simon leur répond qu'il s'agit juste de dossiers de demande de subventions au conseil départemental et à l'Etat à déposer impérativement avant le 15 février et que rien n'est décidé actuellement. D'ailleurs ce sont les notifications de subventions qui détermineront les priorités de travaux.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

↳ Approbation diagnostic accessibilité :

La société AACCESS a établi un diagnostic d'accessibilité pour les bâtiments communaux. Plusieurs bâtiments de la commune ne répondent pas aux normes d'accessibilité définies à l'article L.111.7.3. Le montant des travaux permettant cette mise aux normes s'élève à 44 070 € HT

Les travaux pourront être échelonnés sur 3 ans :

- 1<sup>ère</sup> année : Mairie - ancienne mairie - écoles (montant 17 230 €)

- 2<sup>ème</sup> année : centre socio - salle polyvalente (montant 13 910 €)

- 3<sup>ème</sup> année : maison médicale - gymnase (montant 12 900 €)

Il convient d'approuver ce diagnostic et le planning des travaux sur 3 années.

Guy Lelay regrette que le centre socio culturel et la maison médicale qui sont récents ne soient pas aux normes d'accessibilité. Michel Simon lui répond que les normes évoluent et changent très rapidement et que ces travaux sont subventionnés à 50% en DETR.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

↳ Bail commercial :

En vue de l'ouverture le 2 avril prochain du commerce multiservices « Panier Sympa » dans le bâtiment situé place Théodore de Banville, il convient d'établir un bail à titre commercial entre la commune et Mme GENET Pascaline, domiciliée 32, Rue du Maquis de Chaugy à BESSAY, exploitante du commerce. Pour aider à redynamiser ce commerce fermé pendant une année, la commune n'encaissera les loyers qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin. Les frais notariés seront pris en charge par la commune.

Guy Lelay demande si Madame GENET prend le magasin à titre personnel ou si elle crée une société et précise qu'il faudra prendre des garanties pour le paiement du loyer.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

↳ Convention La Poste :

La Poste a proposé à la commune la gestion d'une agence postale communale pour garantir la proximité des services publics sur le territoire. Une convention établit les conditions dans lesquelles certains services de la Poste sont proposés en partenariat avec la commune, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à signer cette convention qui sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Didier Paqueriaud, Solange Mabilon et Jean Michel Laroche sont contre l'installation de l'agence postale à l'ancienne mairie. Ils auraient souhaité qu'elle soit installée à la mairie. La Poste donnera 1127€ euros d'indemnité par mois pendant 9 ans et financera le matériel et une partie des travaux pour l'installation du nouveau bureau. Guy Lelay regrette que la Poste s'engage sur 9 ans bien que ses représentants aient avancé une durée de 18 ans lors de la réunion de présentation d'une agence postale communale.

#### ↳ Questions diverses :

Michel Simon signale que le projet Photosol de Bessay a été retenu par Ségolène Royal au niveau de l'état et qu'il rapporterait 100 000€ par an. Une nouvelle procédure pour la modification de la zone Npv va être mise en place prochainement. Guy Lelay fait remarquer que la décision prise par l'Etat l'engage uniquement à maintenir le rachat de l'électricité à un tarif de 7 à 8 centimes.

Arnaud Dubois signale que la Cuma de drainage a broyé les déchets verts de la commune et qu'un formulaire de demande de subvention sera bientôt envoyé aux associations comme l'année dernière.

Martine Goueffon fait le compte-rendu des deux conseils d'écoles. Un poste d'élémentaire sera supprimé l'année prochaine mais un demi-poste sera ouvert en maternelle. Michel Simon demande à Danièle Mousset de faire le compte-rendu de la réunion du CDEN (instance où elle a été désignée par le Conseil Départemental). Monsieur Neury, Inspecteur d'académie doit contacter le Maire et voir avec l'équipe pédagogique comment organiser ce poste à la rentrée prochaine.

Le recensement est en cours.

Solange a assisté à l'AG des archers qui demandent que la fenêtre de la salle de sport soit bouchée. Le CMJ a fait une distribution de fruits.

Suite aux informations sur l'école données par Michel Simon lors de la commission générale, Guy Lelay n'approuve pas le comportement de parents qui s'en prennent au personnel. Par contre, il est inadmissible que les parents pénètrent dans la cour de l'école et même dans les classes alors que d'une part le règlement l'interdit et d'autre part du fait de la période de sécurité renforcée. Il demande si les malfaçons au complexe sportif ont été solutionnées et si les pénalités de retard ont été appliquées (3 à 4 entreprises concernées). Il demande également s'il y a du nouveau dans l'affaire de Montclos. Michel Simon dit en être toujours au stade de l'échange de mémoires. Danièle Mousset regrette aussi que les pénalités ne soient pas appliquées aux entreprises pour les obliger à terminer les finitions. Elle demande si le poste d'agent de maîtrise sera ouvert pour Ludovic Desfarges qui a réussi ce concours. Michel Simon répond que la politique de la commune n'est pas de freiner l'évolution de carrière des agents et que l'ouverture de ce poste sera faite en temps voulu. Une commission fleurissement sera formée comme l'année dernière.

Michel Mussier précise qu'un exercice incendie a eu lieu aux écoles. Les voiries seront à remettre en état. L'Attelage Bourbonnais va organiser le « Sentier des Vignes » sur la commune de Bessay. La commission de travaux se réunira le samedi 27 février.

Jérôme Périchon regrette que la fermeture de classe n'ait pas plus mobilisé les parents d'enfants.

Le comité inter associatif a formé des commissions pour préparer l'inauguration du complexe sportif.

La séance est levée à 21h19.